



**CONSEIL CULTUREL**  
DE LA  
**COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE**

Session 1976-1977

24 JANVIER 1977

**Budget de l'Education nationale**  
**de l'année budgétaire 1977**  
**— REGIME FRANÇAIS —**  
**crédits à affecter par le Conseil culturel**

TABLE DES MATIERES.

	Page
<i>Projet de décret</i> . . . . .	3
<i>Tableau de décret :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Section 31. — Administration générale . . . . .	6
Section 32. — Enseignement fondamental . . . . .	6
Section 33. — Enseignement spécial . . . . .	6
Section 34. — Enseignement secondaire . . . . .	7
Section 35. — Organisation des études . . . . .	7
Section 36. — Enseignement supérieur . . . . .	8
Section 37. — Recherche scientifique . . . . .	10
Section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	12
Section 40. — Allocations et prêts d'études . . . . .	12

	Page
Titre II. — Dépenses de capital :	
Section 35. — Organisation des études . . . . .	14
Section 37. — Recherche scientifique . . . . .	14
Section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	14
Titre IV. — Section particulière . . . . .	15
 <i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Section 31. — Administration générale . . . . .	17
Section 32. — Enseignement fondamental . . . . .	17
Section 33. — Enseignement spécial . . . . .	17
Section 34. — Enseignement secondaire . . . . .	17
Section 35. — Organisation des études . . . . .	17
Section 36. — Enseignement supérieur . . . . .	19
Section 37. — Recherche scientifique . . . . .	20
Tableau synthétique des dépenses de personnel . . . . .	24
Section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	25
Section 40. — Allocations et prêts d'études . . . . .	25
Titre II. — Dépenses de capital :	
Section 35. — Organisation des études . . . . .	25
Section 37. — Recherche scientifique . . . . .	26
Section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	26
Titre IV. — Section particulière . . . . .	27

**PROJET DE DECRET.**

BAUDOUIN,  
Roi des Belges,

*A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, de Notre Ministre de l'Education nationale et de Notre Ministre du Budget et de l'avis de Nos Ministres qui en ont délibéré en Conseil,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances et Notre Ministre du Budget sont chargés de présenter en Notre Nom au Conseil culturel de la communauté culturelle française le projet de décret dont la teneur suit :

**CREDITS POUR LES DEPENSES COURANTES  
(TITRE I) ET POUR LES DEPENSES DE CAPITAL  
(TITRE II).**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**

L'affectation des crédits ouverts au budget de l'Education nationale, régime français, pour l'année budgétaire 1977 et s'élevant à :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses courantes (titre I) . . . . .	952,0	19,8	19,8
dont pour le développement de la culture française sur le territoire de Bruxelles-Capitale . . . . .	—	—	—
Dépenses de capital (titre II) . . . . .	13,2	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>965,2</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>

est fixée conformément aux titres I et II du tableau annexé au présent décret.

**Dispositions particulières  
Relatives aux dépenses courantes.**

**ART. 2.**

Le crédit provisionnel inscrit à l'article 01.01 de la section 31 du titre I du présent décret peut être réparti selon les besoins par voie d'arrêté royal entre les articles appropriés du même titre.

TITRE IV.

SECTION PARTICULIERE.

ART. 3.

Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux figurant au titre IV du tableau joint au présent décret, sont évaluées à 578 900 000 francs pour les recettes et à 800 000 000 de francs pour les dépenses.

ART. 4.

Le mode de disposition des avoirs mentionnés aux fonds inscrits au titre IV du tableau joint au présent décret est indiqué en regard du numéro de l'article se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du ministre des Finances sont désignés par l'indice B.

Donné à Bruxelles, le 21 janvier 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :  
*Le Ministre des Finances,*

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre de l'Education nationale,*

A. HUMBLET.

*Le Ministre du Budget,*

G. GEENS.

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
SECTION 31.				
ADMINISTRATION GENERALE.				
CHAPITRE 01.				
DIVERS.				
Non réparti économiquement.				
01.01	Crédit provisionnel destiné à couvrir, pour tout le budget, les charges résultant de l'augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation et à la programmation sociale . . . . .	0,2	—	—
	Totaux pour le chapitre 01 . . . . .	0,2	—	—
	Totaux pour la section 31. — Administration générale . . . . .	0,2	—	—
SECTION 32.				
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.				
CHAPITRE III.				
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.				
Transferts de revenus aux ménages.				
33.02	Subvention à la section belge de l'Organisation mondiale de l'éducation préscolaire :			
	1. Administration de l'enseignement fondamental . . . . .	0,1	—	—
	Totaux pour le chapitre III . . . . .	0,1	—	—
	Totaux pour la section 32. — Enseignement fondamental . . . . .	0,1	—	—
SECTION 33.				
ENSEIGNEMENT SPECIAL.				
CHAPITRE III.				
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.				
Transferts de revenus aux ménages.				
33.01	Subventions pédagogiques, subventions sous forme de souscriptions à des ouvrages, aides à des travaux de recherches, soutien de revues pédagogiques . . . . .	0,3	—	—
	Totaux pour le chapitre III . . . . .	0,3	—	—
	Totaux pour la section 33. — Enseignement spécial . . . . .	0,3	—	—

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement

## SECTION 34.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

12.46	Encouragement aux revues pédagogiques, aux auteurs d'ouvrages didactiques, aux participants à des travaux pédagogiques et aux centres d'expérimentation pédagogique et de recherche scientifique . . .	0,7	—	—
	Totaux pour le § 2 . . . . .	0,7	—	—
	Totaux pour le chapitre I . . . . .	0,7	—	—
	Totaux pour la section 34. — Enseignement secondaire . . . . .	0,7	—	—

## SECTION 35.

## ORGANISATION DES ETUDES.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien . . . . .	3,0	—	—
12.03	Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration . . . . .	0,3	—	—
12.07	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) . . . . .	1,0	—	—
	Sous-totaux . . . . .	4,3	—	—
12.60	Expositions pédagogiques . . . . .	1,0	—	—
12.61	Voyages et colonies scolaires. — Accueil de groupes scolaires étrangers. — Manifestations éducatives :			
	1, Service des activités parascolaires . . . . .	7,4	—	—

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLES	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
12.62	<b>Cinéma, radio, télévision et discothèque scolaires :</b>			
	1. Dépenses relatives à des programmes antérieurs à 1977 (crédits non dissociés) . . . . .	—	—	—
	2. Dépenses relatives à des programmes nouveaux des années 1977 et suivantes . . . . .	—	19,8	19,8
	<b>Totaux pour le § 2 . . . . .</b>	<b>12,7</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>
	<b>Totaux pour le chapitre I . . . . .</b>	<b>12,7</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>
	<b>Totaux pour la section 35. — Organisation des études . . . . .</b>	<b>12,7</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>

## SECTION 36.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 1. — Salaires et charges sociales.

11.04	Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat :			
	3. Jurys . . . . .	1,8	—	—
	<b>Totaux pour le § 1 . . . . .</b>	<b>1,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## § 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.01	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures) :			
	2. Jurys . . . . .	4,0	—	—
12.05	Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux) :			
	2. Jurys . . . . .	1,7	—	—
	<b>Totaux pour le § 2 . . . . .</b>	<b>5,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>Totaux pour le chapitre I . . . . .</b>	<b>7,5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
CHAPITRE III.				
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.				
Transferts de revenus aux ménages.				
33.08	Bourses de voyages destinées aux porteurs de diplômes universitaires	3,0	—	—
33.09	Concours universitaires : prix en espèces . . . . .	0,1	—	—
33.10	Subvention à titre d'encouragement, aux candidats au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur, de docteur spécial, de maître en théologie, de maître en droit canon et de maître agrégé . . . . .	0,5	—	—
33.11	Subventions pédagogiques, subventions sous forme de souscriptions à des ouvrages, aides à des travaux de recherches, soutien de revues pédagogiques . . . . .	0,5	—	—
33.12	Subventions aux organismes délivrant le diplôme de « guide » (arrêté ministériel du 5 novembre 1948) . . . . .	0,1	—	—
	Totaux pour les articles 33 . . . . .	4,2	—	—
Transferts de revenus à l'étranger.				
34.01	Contribution de la Belgique au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (C.A.M.E.S.) . . . . .	0,5	—	—
34.04	Subvention à « l'Agence de coopération culturelle et technique » (siège à Paris) . . . . .	17,8	—	—
	Totaux pour les articles 34 . . . . .	18,3	—	—
	Totaux pour le chapitre III . . . . .	22,5	—	—
CHAPITRE IV.				
TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.				
Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.				
41.01	Subvention destinée à alimenter le Fonds national de la recherche scientifique (loi du 27 juillet 1971) . . . . .	284,2	—	—
	Totaux pour le chapitre IV . . . . .	284,2	—	—
	Totaux pour la section 36. — Enseignement supérieur . . . . .	314,2	—	—

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## SECTION 37.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 1. — Salaires et charges sociales.

11.03	Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service) :			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	10,6	—	—
11.04	Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat :			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	0,3	—	—
	<b>Totaux pour le § 1 . . . . .</b>	<b>10,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## § 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.01	Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures) :			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	0,7		
	2. Commission de la Biographie nationale . . . . .	0,7		
		<b>1,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
12.02	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien :			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	1,3	—	—
12.03	Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration :			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	1,6		
	2. Commission de la Biographie nationale . . . . .	0,8		
		<b>2,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
12.05	Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux) :			
1.	Académie royale de Belgique . . . . .	0,1	—	—
12.06	Loyers des biens immobiliers des établissements scientifiques de l'Etat, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, y compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments :			
1.	Académie royale de Belgique . . . . .	—	—	—
12.07	Frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.) :			
1.	Académie royale de Belgique . . . . .	0,7	—	—
	<b>Sous-totaux</b> . . . . .	<b>5,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
12.80	Dépenses de frais de voyage à l'étranger de professeurs d'université	1,4	—	—
	<b>Totaux pour le § 2</b> . . . . .	<b>7,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>Totaux pour le chapitre I</b> . . . . .	<b>18,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

33.02	Subvention en vue d'assurer le financement des prix décernés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique . . . . .	0,6	—	—
33.04	Subventions à de jeunes chercheurs et étudiants :			
1.	Pour des voyages à l'étranger en groupes de jeunes chercheurs et étudiants universitaires . . . . .	1,7		
2.	Pour des voyages à l'étranger en groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire . . . . .	0,1		
3.	Pour des missions scientifiques de jeunes chercheurs à l'étranger	1,2		
		<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
33.09	Subventions en vue d'assurer la diffusion des connaissances scientifiques dans l'opinion . . . . .	2,8	—	—
	<b>Totaux pour le chapitre III</b> . . . . .	<b>6,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques  
sans caractère d'entreprise.

41.04	Subventions au patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique en vue d'assurer le financement de publications scientifiques . . . . .	7,6	—	—
41.08	Subventions au patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique en vue d'assurer la revalorisation des prix académiques . . . . .	0,2	—	—
	Totaux pour le chapitre IV . . . . .	7,8	—	—
	Totaux pour la section 37. — Recherche scientifique . . . . .	32,4	—	—

## SECTION 39.

## ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Autres subventions aux entreprises.

32.09	Subvention pour les cours par correspondance . . . . .	0,1	—	—
	Totaux pour le chapitre III . . . . .	0,1	—	—
	Totaux pour la section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	0,1	—	—

## SECTION 40.

## ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — Achats de biens non durables et de services.

12.64	Frais de fonctionnement du service . . . . .	8,0	—	—
	Totaux pour le § 2 . . . . .	8,0	—	—
	Totaux pour le chapitre I . . . . .	8,0	—	—

## TITRE I. — DEPENSES COURANTES.

(En millions de francs)

Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
CHAPITRE III.				
TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.				
Transferts de revenus aux ménages.				
33.01	Octroi d'allocations d'études aux enfants belges ou luxembourgeois, dont un des parents ou le tuteur réside au Zaïre, au Rwanda ou au Burundi ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	—	—
33.02	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves et étudiants de condition peu aisée . . . . .	578,9	—	—
33.03	Subvention à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite pour charge d'intérêts des emprunts contractés, avec la garantie de l'Etat, par la Ligue des familles nombreuses de Belgique pour le service de son Fonds des études (lois contenant le budget de la dette publique pour chacun des exercices 1953 à 1973) . . . . .	4,4	—	—
Totaux pour le chapitre III . . . . .		583,3	—	—
Totaux pour la section 40. — Allocations et prêts d'études . . . . .		591,3	—	—
TOTAUX POUR LE TITRE I. — DEPENSES COURANTES . . . . .		952,0	19,8	19,8

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.		(En millions de francs)		
Art.	LIBELLÉS	1977 Crédits non dissociés	1977 Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
SECTION 35.				
ORGANISATION DES ETUDES.				
CHAPITRE VII.				
INVESTISSEMENTS (CIVILS).				
Achats de biens meubles durables.				
74.01*	Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	11,4	—	—
	Totaux pour le chapitre VII . . . . .	11,4	—	—
	Totaux pour la section 35. — Organisation des études . . . . .	11,4	—	—
SECTION 37.				
RECHERCHE SCIENTIFIQUE.				
CHAPITRE VII.				
INVESTISSEMENTS (CIVILS).				
Achats de biens meubles durables.				
74.01*	Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre			
	1. Académie royale de Belgique . . . . .	0,9	—	—
74.80*	Achats d'œuvres d'art, de documents, de pièces et d'objets précieux en vue de la constitution de collections patrimoniales par l'Académie royale de Belgique . . . . . (Le reliquat éventuel de ce crédit pourra être versé à titre de subvention dans la caisse de cet établissement.)	0,5	—	—
	Totaux pour le chapitre VII . . . . .	1,4	—	—
	Totaux pour la section 37. — Recherche scientifique . . . . .	1,4	—	—
SECTION 39.				
ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.				
CHAPITRE VII.				
INVESTISSEMENTS (CIVILS).				
Achats de biens meubles durables.				
74.01*	Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	0,4	—	—
	Totaux pour le chapitre VII . . . . .	0,4	—	—
	Totaux pour la section 39. — Enseignement par correspondance . . . . .	0,4	—	—
	TOTAUX POUR LE TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL . . . . .	13,2	—	—
	TOTAUX POUR LES TITRES I ET II. — EDUCATION NATIONALE — REGIME FRANÇAIS . . . . .	965,2	19,8	19,8

\* Ne relève pas du programme d'investissement.

## TITRE IV. — SECTION PARTICULIERE.

(En millions de francs)

Art.	Litt.	Mode de disposition	LIBELLÉS	Solde au 1 <sup>er</sup> jan- vier 1977	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décem- bre 1977
SECTION I.							
DEPENSES DE L'ETAT SUR RESSOURCES AFFECTEES.							
CHAPITRE I.							
FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.							
60	47	B	Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971) . . . . .	1 175,0	578,9	800,0	953,9
60	48	B	Fonds destiné aux prêts d'études (loi du 19 juillet 1971) (pour mémoire) . . . . .	—	—	—	—
Totaux pour le chapitre I . . . . .				1 175,0	578,9	800,0	953,9
Totaux pour la section I . . . . .				1 175,0	578,9	800,0	953,9
TOTAUX POUR LE TITRE IV. — SECTION PARTICU- LIERE . . . . .				1 175,0	578,9	800,0	953,9

Vu pour être annexé à Notre arrêté du  
21 janvier 1977.

BAUDOUIN.

Par le Roi :  
*Le Ministre des Finances,*

W. DE CLERCQ.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,*

A. HUMBLET.

*Le Ministre du Budget,*

G. GEENS.

**PROGRAMME JUSTIFICATIF.**

## TITRE I.

## DEPENSES COURANTES.

## SECTION 31.

## ADMINISTRATION GENERALE.

## CHAPITRE 01.

## DIVERS.

## Non réparti économiquement.

ART. 01.01. — *Crédit provisionnel destiné à couvrir pour tout le budget les charges résultant de l'augmentation éventuelle de l'indice des prix à la consommation et de la programmation sociale (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
01 Non ventilé . . . . .	0,2	0,3	—

En 1975 les crédits sont prévus dans le budget de l'Éducation nationale, section 31, article 01.01 -- partie A -- crédits dont l'affectation était réservée en 1975 au Parlement.

## SECTION 32.

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subvention à la section belge de l'Organisation mondiale de l'éducation préscolaire.*

## 33.02.1. Administration de l'enseignement fondamental.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,1	0,1	0,1

## SECTION 33.

## ENSEIGNEMENT SPECIAL.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.01. — *Subventions pédagogiques, subventions sous forme de souscriptions à des ouvrages, aides à des travaux de recherche, soutien de revues pédagogiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,3	0,3	0,1

Soutien de revues pédagogiques.

## SECTION 34.

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

ART. 12.46. — *Encouragement aux revues pédagogiques, aux auteurs d'ouvrages didactiques, aux participants à des travaux pédagogiques et aux centres d'expérimentation pédagogique et de recherche scientifique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques . . . . .	0,7	0,7	0,4

## SECTION 35.

## ORGANISATION DES ETUDES.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,0	0,7	0,6

Ce crédit se décompose comme suit :

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur, gaz et électricité	Carburants solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Fourniture de locaux, matériel, mobilier et machines	Produits d'exécution		Totaux
					O.C.F.	Pertes dépense	
Cinéma, radio, télévision et disco- thèque . . . . .	—	—	—	3 000	—	—	3 000
Totaux . . . . .	—	—	—	3 000	—	—	3 000

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et services: frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonc- tionnement . . . . .	0,3	0,2	0,1

Ce crédit se décompose comme suit :

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transports	Impôts, rétributions et autres pertes dépenses d'adminis- tration	Publications de document	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
Totaux . . . . .	—	300	—	—	—	—	300

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonc- tionnement . . . . .	1,0	0,2	0,1

ART. 12.60. — *Expositions pédagogiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques . . . . .	1,0	0,6	0,4

ART. 12.61. — *Voyages et colonies scolaires. — Accueil de groupes scolaires étrangers. — Manifestations éducatives.*

12.61.1. Service des activités parascolaires.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques . . . . .	7,4	6,5	4,8

ART. 12.62. — *Cinéma, radio, télévision et discothèque scolaires.*

12.62.1. Dépenses relatives à des programmes antérieurs à 1977 (crédits non dissociés) (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques . . . . .	—	16,8	13,1

12.62.2. Dépenses relatives à des programmes nouveaux des années 1977 et suivantes :

Classification économique :

123 Achats spécifiques

	(En milliers de francs)
<i>Engagements.</i>	
Engagements 1974 et antérieurs . . . . .	---
Engagements 1975 . . . . .	---
Crédits 1975 reportés à l'année budgétaire 1976 . . . . .	---
Crédits ajustés 1976 . . . . .	---
Autorisations nouvelles 1977 . . . . .	19 800
	-----
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	19 800

	(En milliers de francs)
<i>Ordonnancements.</i>	
Ordonnancements 1974 et antérieurs . . . . .	---
Ordonnancements 1975 . . . . .	---
Crédits 1975 reportés à l'année budgétaire 1976 . . . . .	---
Crédits ajustés 1976 . . . . .	---
Autorisations nouvelles 1977 . . . . .	19 800
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	19 800

## SECTION 36.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 1. — Salaires et charges sociales.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

## 11.04.3. Jurys.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
111 Salaire proprement dit . . . . .	1,8	2,0	1,5

## § 2. — Achats de biens non durables et de services.

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures).*

## 12.01.2. Jurys.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	4,0	4,0	4,0

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

## 12.05.2. Jurys.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,7	1,7	1,5

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.08. — *Bourses de voyages destinées aux porteurs de diplômes universitaires.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	3,0	3,2	2,0

ART. 33.09. — *Concours universitaires : prix en espèces.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,1	0,1	0,1

ART. 33.10. — *Subvention à titre d'encouragement, aux candidats au titre d'agrégé de l'enseignement supérieur, de docteur spécialisé, de maître en théologie, de maître en droit canon et de maître agrégé.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,5	0,6	0,3

ART. 33.11. — *Subventions pédagogiques, subventions sous forme de souscriptions à des ouvrages, aides à des travaux de recherches, soutien de revues pédagogiques.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,5	0,4	0,2

ART. 33.12. — *Subventions aux organismes délivrant le diplôme de « guide » (arrêté ministériel du 5 novembre 1948).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1977	1976	1975
	---	---	---
3332 Fins culturelles : institutionnels . . . . .	0,1	0,1	0,1

## Transferts de revenus à l'étranger.

ART. 34.01. — *Contribution de la Belgique au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (C.A.M.E.S.).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	0,5	0,6	0,1

Maintien en 1976 de la contribution de la Belgique aux activités du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur.

ART. 34.04. — *Subvention à l'« Agence de Coopération culturelle et technique » (siège à Paris).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
342 Organisation internationales à l'étranger . . . . .	17,8	15,3	11,5

La cotisation des Etats membres est fixée par la Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Les crédits nécessaires au paiement de la contribution belge sont inscrits au budget de la Culture française et à celui de l'Education nationale (régime français).

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subvention destinée à alimenter le Fonds national de la Recherche scientifique (loi du 27 juillet 1971).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	284,2	257,9	(1)

(1) Voir budget commun.

Subvention calculée conformément à l'article 47 de la loi du 27 juillet 1971.

#### SECTION 37.

##### RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

#### CHAPITRE I.

##### DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — *Salaires et charges sociales.*

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures*

*et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire, accidenté en service).*

11.03.1. Académie royale de Belgique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
111 Salaire proprement dit . . . . .	9 511	8 866	8 510
dont :			
— revenu veuves et orphelins	475	350	315
— retenues sécurité sociale (temporaires) . . . . .	810	670	610
— revenu A.M.I. (définitifs) . . . . .	320	215	195

*Décomposition :*

Traitements baremiques . . . . .	5 562	5 948	6 009
augmentations de grade et augmentations barémiques . . . . .	42	45	25
Excédents dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Créations de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Transposition des grades . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Reprise dans le cadre du personnel conjoncturel . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	3 773	2 626	1 928
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	35	12	15
Allocations de foyer et de résidence	45	185	165
Majoration index . . . . .	54	50	58
Allocation de programmation . . . . .	—	—	—
Allocation de fin d'année . . . . .	—	—	310
Totaux . . . . .	9 511	8 866	8 510

112 Allocations directes . . . . .

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	370	420	340
Allocations familiales . . . . .	75	70	55
Indemnités de naissance . . . . .	15	15	15
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	16	—	48
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	71	38	22
Totaux . . . . .	547	543	480

	(En milliers de francs)		
	1977	1976	1975
113 Contributions patronales :			
aux assurances sociales :			
— temporaires . . . . .	} 530	466	397
— définitifs . . . . .			
Totaux généraux . . . . .	10 588	9 875	9 387

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

11.04.1. Académie royale de Belgique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
111 Salaire proprement dit . . . . .	0,3	0,3	0,3

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers (y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures).*

12.01.1. Académie royale de Belgique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	0,6	0,6

*Décomposition du crédit :*

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur, gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, mobilier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Petites dépenses	
Académie royale de Belgique . . . . .	790	200	80	85	100	—	1 255
Totaux . . . . .	790	200	80	85	100	—	1 255

En plus des locaux propres à l'Académie, y compris le Manège (Bibliothèque), l'Académie Thérésienne est chargée de l'entretien des salles communes aux cinq Académies. Celles-ci, au nombre d'une dizaine, doivent faire l'objet d'entretiens spéciaux et fréquents en raison de leur caractère architectural et de leur utilisation.

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

12.03.1. Académie royale de Belgique.

*Décomposition du crédit :*

(En milliers de francs)

1. Jetons de présence, frais de route et de séjour . . . . .	615
2. Prestations de tiers . . . . .	85

L'accroissement du crédit est dû principalement aux prestations de tiers auxquels l'Académie doit faire appel, ainsi qu'à l'augmentation constante des frais de route et de séjour.

12.01.2. Commission de la Biographie nationale.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	0,6	0,6

*Décomposition du crédit :*

(En milliers de francs)

1. Jetons de présence, frais de route et de séjour . . . . .	40
2. Prestations de tiers (collaborateurs scientifiques) . . . . .	660

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

12.02.1. Académie royale de Belgique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,3	1,7	1,4
		(0,3)	

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,6	1,2	1,0

## 12.03.2. Commission de la Biographie nationale.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,8	0,7	0,7

Impression de 320 exemplaires du fascicule 1 du tome XXXX et frais de mise sous deuxième bande pour la somme de 771 025 francs.

## Décomposition du crédit :

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transports	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'adminis- tration	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
1. Académie royale de Belgique . . . . .	1 510	30	20	—	10	—	1 570
2. Commission de la Biographie nationale . . . . .	—	—	—	771	—	—	771
Totaux . . . . .	1 510	30	20	771	10	—	2 341

## Frais de bureau.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspondance	Télégrammes et téléphones	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meublés à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
1. Académie royale de Belgique . . . . .	360	220	95	195	640	—	—
2. Commission de la Biographie nationale . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Totaux . . . . .	360	220	95	195	640	—	—

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

## 12.05.1. Académie royale de Belgique.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1

## Décomposition du crédit :

(En milliers de francs)

1. Abonnements et titres de transport . . . . .	40
2. Intervention de l'Académie dans le prix des abonnements sociaux du personnel . . . . .	35

ART. 12.06. — *Loyers des biens immobiliers des établissements scientifiques de l'Etat y compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, y compris les remboursements d'impôts à la Régie des Bâtiments (pour mémoire).*

## 12.06.1. Académie royale de Belgique.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	—	0,7	1,1

L'Académie royale a réintégré le Palais des Académies au courant du mois de juin 1976.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisition de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

(En millions de francs)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	3,4	0,1

L'augmentation du crédit est nécessitée par la réintégration des cinq secrétariats administratifs au Palais des Académies.

L'Académie royale de Belgique étant gestionnaire du Palais devra supporter d'importants frais et notamment : l'aménagement de certains locaux (vestiaire, office, etc.); l'application des mesures de sécurité en matière d'incendie; l'aménagement de la salle de conférence (projection, amplification, etc.); la restauration de meubles anciens; le démontage et le remontage de rayonnages métalliques; la manutention et transfert de livres, publications, bustes et autres objets.

ART. 12.80. — *Dépenses de frais de voyage à l'étranger de professeurs d'université.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,4	1,2	1,0

Des subsides pour frais de voyage sont alloués aux professeurs des institutions universitaires de langue française et aux membres de l'Académie qui présentent des rapports dans des congrès, colloques, conférences et séminaires à l'étranger. La répartition des subsides est faite en fonction des demandes, de l'avis des recteurs, des critères de sélection.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subvention en vue d'assurer le financement des prix décernés par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,6	0,5	0,3

Dix-huit prix annuels d'un montant de 30 000 francs (à raison de six prix attribués par chacune des trois classes de l'Académie).

ART. 33.04. — *Subventions à de jeunes chercheurs et étudiants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	3,0	2,9	1,8

33.04.1. Pour des voyages à l'étranger en groupes de jeunes chercheurs et étudiants universitaires . . . . .	1,7	1,6	1,4
--	-----	-----	-----

33.04.2. Pour des voyages à l'étranger en groupes d'étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire . . . . .	0,1	0,1	—
---	-----	-----	---

33.04.3. Pour des missions scientifiques de jeunes chercheurs à l'étranger . . . . .	1,2	1,2	0,4
--	-----	-----	-----

ART. 33.09. — *Subventions en vue d'assurer la diffusion des connaissances scientifiques dans l'opinion.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	2,8	2,4	2,3

Le crédit inscrit permet d'accorder des subsides aux musées scientifiques régionaux, de financer l'aménagement scientifique du centre de Ethe-Belmont (Buzenol) et d'aider quelques sociétés régionales qui participent à la protection de la nature et de l'environnement.

### CHAPITRE IV.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

##### Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.04. — *Subventions au patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique en vue d'assurer le financement de publications scientifiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
410 Transferts de revenus au pouvoir central . . . . .	7,6	6,4	5,1

(En milliers de francs)

Académie royale de Belgique :			
a) Annuaire, bulletins, mémoires, illustrations et traductions . . . . .			6 170
b) Commission de la Biographie nationale . . . . .			500
c) Comité national du Dictionnaire latin médiéval . . . . .			350
d) Histoire quantitative et le développement de la Belgique . . . . .			580

Les publications de l'Académie, de la Commission de la Biographie nationale et du Comité national du Dictionnaire du Latin médiéval sont unilingues françaises.

L'augmentation du crédit est rendue nécessaire à la suite de la hausse constante des frais d'impression. Cette situation a eu pour effet de placer l'Académie dans l'obligation d'établir une liste d'attente des mémoires à publier.

Par ailleurs, l'Académie poursuivra la publication, entamée en 1976, des 25 volumes de l'Histoire quantitative et du développement de la Belgique, selon un plan de cinq ans.

ART. 41.08. — *Subventions au patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique en vue d'assurer la revalorisation des prix académiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
410 Transfert de revenus au pouvoir central . . . . .	0,2	0,3	0,2

Suite à l'arrêté royal du 5 novembre 1971, l'Etat met à la disposition de l'Académie royale de Belgique des crédits destinés à la majoration de certains prix accordés par elle.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES CADRES, DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL.

	Administration — Recherche scientifique			Evaluation des coûts (en millions de francs à 100 %)
	Cadre	Effectif		
		Agents définitifs	Agents temporaires	
<b>I. SERVICES PERMANENTS.</b>				
Niveau I:				
Fonctionnaires généraux ou équivalents . . . . .	1	1	—	1,0
Autres rangs . . . . .	2	2	1	1,2
Niveau II . . . . .	3	1	—	0,2
Niveau III . . . . .	3	3	—	0,6
Niveau IV . . . . .	7	2	—	0,4
Totaux . . . . .	16	9	1	3,4
<b>II. SERVICES TEMPORAIRES . . . . .</b>				
—				
<b>III. DISPONIBILITE . . . . .</b>				
—				
<b>IV. PERSONNEL AUXILIAIRE.</b>				
Niveau I:				
Fonctionnaires généraux ou équivalents . . . . .	—	—	—	—
Autres rangs . . . . .	—	—	—	—
Niveau II . . . . .	—	—	—	—
Niveau III . . . . .	—	—	—	—
Niveau IV . . . . .	—	—	14	2,2
Totaux . . . . .	—	—	14	5,6

## SECTION 39.

## ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Autres subventions aux entreprises.

ART. 32.09. — *Subvention pour les cours par correspondance.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	0,1	0,1	—

## SECTION 40.

## ALLOCATIONS ET PRETS D'ETUDES.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achats de biens non durables et de services.*ART. 12.64. — *Frais de fonctionnement du service.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
123 Achats spécifiques . . . . .	8,0	7,6	6,9

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.01. — *Octroi d'allocations d'études aux enfants belges ou luxembourgeois dont un des parents ou le tuteur réside au Zaïre, au Rwanda ou au Burundi (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	18,0

ART. 33.02. — *Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves et étudiants de condition peu aisée.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	578,9	762,3	765,9
Diminution de 183 400 000 francs.			

## REPARTITION DU CREDIT POUR 1977

I. *Allocations d'études pour l'enseignement secondaire.*

## 1. Enseignement secondaire inférieur :

(En milliers de francs)

1.1. Elèves de la première année :  
10 362 à 1 000 francs . . . . . 10 362,01.2. Autres bénéficiaires :  
26 815 à 2 455 francs . . . . . 65 828,6

## 2. Enseignement secondaire supérieur :

23 383 à 4 266 francs . . . . . 99 752,2

Total enseignement secondaire . . . . . 175 942,8  
arrondi à . . . . . 176 000,0II. *Allocations d'études pour l'enseignement supérieur.*

## 1. Enseignement universitaire, enseignement supérieur non-universitaire, études d'ingénieur technicien :

1.1. Enseignement universitaire, cours d'étude,  
6 364 allocations . . . . . 188 104,71.2. Enseignement universitaire 1<sup>re</sup> année et supérieur non-universitaire,  
8 867 allocations . . . . . 214 839,4

Total enseignement supérieur . . . . . 402 944,1

Arrondi à . . . . . 402 900,0

Total général . . . . . 578 900,0

ART. 33.03. — *Subvention à la Caisse générale d'épargne et de retraite pour charge d'intérêts des emprunts contractés, avec la garantie de l'Etat, par la Ligue des Familles nombreuses de Belgique pour le service de son Fonds des études (lois contenant le budget de la Dette publique pour chacun des exercices 1953 à 1973).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
3331 Transfert de revenus aux ménages . . . . .	4,4	—	—

## TITRE II.

## DEPENSES DE CAPITAL.

## SECTION 35.

## ORGANISATION DES ETUDES.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achats de biens meubles durables.

ART. 74.01.\* — *Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1977	1976	1975
742 Achats d'autre matériel . . . . .	11,4	8,1	6,6

	Cinéma, radio, T.V., discothèque	Activités parascolaires	Totaux
Equipped des écoles . . . . .	6,9	—	6,9
Mobilier - matériel - machines nécessaires au service . . . . .	0,5	—	0,5
Expositions pédagogiques . . . . .	—	0,8	0,8
Voyages et colonies scolaires. — Accueil de groupes étrangers. — Manifestations éducatives . . . . .	—	0,4	0,4
Achats de moyens de transports terrestres . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	7,4	1,2	8,6

## SECTION 37.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achats de biens meubles durables.

ART. 74.01.\* — *Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

74.01.1. Académie royale de Belgique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
742 Achats d'autre matériel . . . . .	0,9	0,5	0,3

Le crédit sollicité doit servir à l'équipement en mobilier de certaines salles de commissions de l'Académie royale de Belgique.

Plusieurs bibliothèques-vitrines et du mobilier sont à prévoir pour équiper le Cabinet de travail du Secrétaire perpétuel. Par ailleurs du mobilier ainsi que des machines (à calculer et à écrire) doivent également être prévus pour l'équipement des bureaux.

Ventilation du crédit :

a) Achats de machines, de mobilier et de matériel divers à l'intervention de l'O.C.F. : 400 000 francs.

b) Achats de mobilier et de matériel divers non livrables par l'O.C.F. : 500 000 francs.

ART. 74.80.\* — *Achats d'œuvres d'art, de documents, de pièces et d'objets précieux en vue de la constitution de collections patrimoniales par l'Académie royale de Belgique (le reliquat éventuel de ce crédit pourra être versé à titre de subvention dans la caisse de l'établissement).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
742 Achat d'autre matériel . . . . .	0,5	0,3	0,1

La Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique poursuivra la décoration des locaux du Palais des Académies et dressera une liste des œuvres d'art à acquérir en priorité.

Les frais de décoration seront d'ailleurs répartis sur plusieurs exercices budgétaires.

## SECTION 39.

## ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achats de biens meubles durables.

ART. 74.01.\* — *Achats de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1977	1976	1975
742 Achats de matériel . . . . .	0,4	0,7	0,3

\* Ne relève pas du programme d'investissement.

TITRE IV.		(En milliers de francs)		
SECTION PARTICULIERE.		1977	1976	1975
SECTION I.		—	—	—
DEPENSES DE L'ETAT SUR RESSOURCES AFFECTEES.		d'origine budgétaire :		
CHAPITRE I.		080 Opérations internes . . . . .		
FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT		—	6 000	5 137
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.		460 Transfert du budget,		
		titre I, section 40, arti-		
		cle 33.02 . . . . .		
		578 900	762 300	765 900
		<hr/>		
		1 753 854	1 924 954	1 718 409
		Totaux report et recettes . . . . .		
ART. 60.47.B. — Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971).		Dépenses :		
(En milliers de francs)		— non patrimoniales . . . . .		
Classification économique :		—	—	—
1977		3311 Aide sociale aux mé-		
1976		nages . . . . .		
1975		800 000	750 000	561 755
990 Solde reporté . . . . .		— patrimoniales . . . . .		
1 174 954	1 156 654	—	—	—
947 372	Totaux des dépenses . . . . .			
		800 000	750 000	561 755
		<hr/>		
		953 854	1 174 954	1 156 654
		950 Solde à nouveau . . . . .		
Recettes :		Par la loi du 19 juillet 1971 (art. 14) les crédits, inscrits		
particulières :		pour des allocations d'études, doivent être virés à la section		
— non patrimoniales . . . . .		particulière du budget.		
— patrimoniales . . . . .				